



# Maréchal-ferrant (H/F/X)

Animaux - Elevage | Artisanat - Patrimoine

Apprentissage

**Durée**

3 ans

**Tranche d'âge**

- de 18 ans

18 à 25 ans

**Finalité**

Certificat

**Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non

Tu souhaites un travail manuel mais tu apprécies aussi le contact et la tendresse des animaux ? Alors cette formation qui allie artisanat, monde hippique et ferronnerie

Le Maréchal-ferrant et la Maréchale-ferrante **entretiennent les pieds des chevaux, équidés** et éventuellement des bovins afin de garantir l'aplomb et la santé de l'animal. Ils **réalisent et posent des fers "à cheval"** traditionnels et thérapeutiques. Ils sont capables de façonner le fer dans son intégralité.

Au cours de cette formation en Apprentissage, tu t'exerceras à réaliser toutes les tâches de ton futur métier de Maréchal-ferrant :

**Soigner le cheval** : tu apprends à aborder, conduire, examiner un cheval. Tu apprends à reconnaître les différentes allures et aplombs et l'anatomie générale du cheval afin d'établir un diagnostic et apporter les soins orthopédiques nécessaires.

**Techniques de ferrage et parage** : tu apprends à forger et construire un fer à cheval. Tu apprends à concevoir un fer à partir d'un lopin. Tu utilises les différents outils afin de ferrer et déferrer les chevaux.

**Gérer l'équipement** : tu apprends à identifier le matériel de l'atelier ainsi que les matières premières nécessaires. Tu maîtrises les différents outils et méthodes de travail.



**Gérer son activité professionnelle :** tu apprends le vocabulaire professionnel du métier ainsi que les différentes races de chevaux et animaux qui utilisent des ferrures. Tu apprends à communiquer avec les propriétaires et les professionnels du monde du cheval.

**Sécurité et législation :** tu apprends les différentes règles de sécurité liées à l'activité ainsi que les protections. Tu apprends les différentes législations sur le bien-être animal.

Alors si tu souhaites un avenir professionnel galopant, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

#### Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une Maréchalerie

Employé / Employée dans un centre équestre ou hippique

#### Débouché(s) future(s) formation(s)

Maréchal-ferrant (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/marechal-ferrant>) (adulte)

Exploitant de manège (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/exploitant-de-manege>) (adulte)

#### Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Contact client Contact avec les animaux Travail à l'atelier et à l'extérieur Activités variées

#### Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

---

## Aptitudes

Le Maréchal-ferrant et la Maréchale-ferrante doivent posséder plusieurs qualités :

**Contact humain :** un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, éleveurs, cavaliers, exploitants,

**Passion :** ce métier requiert une passion envers les animaux et plus particulièrement les chevaux puisque vous les côtoyez au quotidien. De plus, vous connaissez les chevaux et leurs différentes particularités anatomiques.

**Forme physique et adaptabilité :** la plupart du temps vous occupez une posture de travail debout, vous travaillez en extérieur, vous pouvez être amené à porter des charges lourdes et à manipuler les jambes des animaux. Selon le comportement et la taille du cheval vous devez vous adapter. Vous avez une bonne dextérité de vos mains.

**Rigueur et discipline :** vous travaillez avec des animaux, même si vous connaissez leurs comportements et que vous êtes habitué, vous devez prendre toutes les précautions de sécurité nécessaires en ce compris le port d'équipements de protection. Vous respectez également toutes les consignes liées au bien-être animal ainsi qu'à l'hygiène.

**Flexibilité :** vous êtes amené à vous déplacer dans des écuries, des manèges, des haras, chez des particuliers avant de retourner à la maréchalerie. Vous intervenez en fonction des disponibilités du client.



## Programme

### 1ère année :

E05/1 Technologie (92h)

E05/1 Hippologie (28h)

E05/1 Anatomie générale (20h)

E05/1 Anatomie spécifique (42h)

E05/1 Hygiène et sécurité (6h)

### 2ème année :

E05/2 Hippologie (16h)

E05/2 Anatomie spécifique (32h)

E05/2 Biomécanique (8h)

E05/2 Pathologie (8h)

E05/2 Technologie (56h)

E05/2 Bien-être animal (8h)

### 3ème année :

E05/3 Hippologie (12h)

E05/3 Anatomie spécifique (28h)

E05/3 Pathologie (12h)

E05/3 Technologie (70h)



## Conditions d'admission à une formation pour jeunes

### Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

### Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

**Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.**

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.



## S'inscrire à une formation pour jeunes

### Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

### S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

**Contactez un Service Alternance IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous  **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.





## Namur

Rue Henri Lemaître, 69 5000 Namur

081 74 32 14

**Secrétariat :**

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 73 62 14

[centre.namur@ifapme.be](mailto:centre.namur@ifapme.be)

### Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!

